



Confédération Paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination Paysanne Européenne et de Via Campesina

Bagnolet, le 30 novembre 2012

Monsieur Stéphane Le Foll
Ministre de l'agriculture, de l'agro-
alimentaire et de la forêt
78, rue de Varenne
75349 Paris SP 07

Monsieur le Ministre,

Nous vous savons préoccupés, comme l'ensemble de la profession, par la baisse de production porcine. Mais la Confédération paysanne tient à vous alerter sur le sort des producteurs.

La pression permanente exercée sur les éleveurs pour augmenter individuellement la production est insupportable. Les bâtiments d'élevage sont surchargés, le temps de travail des éleveurs s'allonge continuellement, les exploitations sont de moins en moins vivables, sans pour autant que le revenu soit au rendez-vous.

Il faut arrêter cette politique d'agrandissement et de concurrence effrénées entre les producteurs, pour lancer une vraie politique d'installation en élevage porcin et promouvoir l'autonomie alimentaire des élevages.

Quant à la production en elle-même, si elle doit baisser pour permettre aux éleveurs de dégager un revenu, pourquoi pas ! Nous ne pouvons pas perpétuellement demander l'accroissement d'une production qui ne fait pas vivre ses travailleurs.

Nous rappelons que seules les exploitations à taille humaine sont transmissibles et viables pour les paysans. Ce sont ces exploitations, respectueuses du bien-être animal, de l'environnement et des paysans, que nous devons encourager et qui seront l'avenir de la production.

C'est dans ce contexte d'avenir incertain pour beaucoup, que les éleveurs sont confrontés à l'obligation de mise aux normes des bâtiments d'élevage. S'il n'est pas question pour la Confédération paysanne de remettre en question le bienfondé de la mise aux normes, nous refusons que cette mesure serve de prétexte aux « restructurations » et à l'élimination des producteurs.

En conséquence, nous demandons l'examen des dossiers au cas par cas pour tenir compte des projets de chacun des paysans, notamment en cas de départ à la retraite prochain, ou de projet de reprise. A minima, doivent obtenir des dérogations et report d'échéances :

.../...

- Les éleveurs de plus de 55 ans n'ayant pas de successeur afin qu'ils puissent poursuivre leur activité jusqu'à la retraite, sans contracter des prêts qui leur seront refusés où qu'ils ne pourront rembourser ;
- Les éleveurs de moins de 55 ans qui souhaitent se mettre aux normes, mais qui ne pourront le faire avant le 31 décembre pour des raisons financières.

Parce que tous les éleveurs ont le droit de pratiquer leur métier et parce que nous voulons des paysans nombreux dans des campagnes vivantes, la Confédération paysanne restera vigilante sur le traitement équitable de tous les éleveurs où qu'ils se trouvent.

Veillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Philippe Collin
Porte-parole